

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 4 novembre 2024 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Dix (10) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, madame Marylène Ménard, conseillère, madame Julie Régis, conseillère et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Madame Myriam Gélinas, greffière adjointe, est aussi présente et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Daniel Duchemin, conseiller, n'est pas présent et son absence est motivée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
2024-11-149**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la journée d'enregistrement et de l'assemblée publique de consultation du 3 octobre 2024 et de la séance ordinaire du 7 octobre 2024**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Adoption de la liste des comptes
  - 5.2 Dépôt des états comparatifs
  - 5.3 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
  - 5.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
  - 5.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement sur la garde et le contrôle des animaux
  - 5.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement sur la gestion contractuelle
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Probation d'un journalier au service des Travaux publics
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**
- 10. Aménagement et urbanisme**
  - 10.1 Adoption du règlement numéro 857 – Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

- 11. Loisirs et culture**
  - 11.1 Probation d'une technicienne en loisirs et culture
- 12. Autres sujets**
- 13. Représentations**
- 14. Période d'information**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA JOURNÉE D'ENREGISTREMENT ET DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 3 OCTOBRE 2024 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024  
2024-11-150**

Considérant que les procès-verbaux de la journée d'enregistrement et de l'assemblée publique de consultation du 3 octobre 2024 et de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la journée d'enregistrement et de l'assemblée de consultation du 3 octobre 2024 et de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. CORRESPONDANCES**

P-01 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**SUJET : RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 854**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe que le règlement numéro 854, concernant la réfection de la rue des Loups, soumis pour approbation et par lequel le conseil décrète un emprunt au montant de 195 000 \$, a été approuvé conformément à la loi.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES  
2024-11-151**

Il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes soumise pour approbation qui totalise une somme de 1 419 292,76 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **5.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Tel que requis par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la greffière adjointe, madame Myriam Gélinas, dépose au conseil municipal deux états comparatifs. Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements disponibles et ceux prévus par le budget de ce même exercice.

## **5.3 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tel que requis par l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, je soussignée, Myriam Gélinas, greffière adjointe, confirme avoir reçu et consigné aux archives de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Monsieur Luc Dostaler  
Monsieur Jacques Trépanier  
Monsieur Jean-Guy Mongrain  
Madame Marylène Ménard  
Madame Julie Régis  
Monsieur Daniel Duchemin

## **5.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL**

Monsieur Jean-Guy Mongrain donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

## **5.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX**

Monsieur Jacques Trépanier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur la garde et le contrôle des animaux.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**5.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT  
– RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Monsieur Clément Pratte donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur la gestion contractuelle.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

**7. TRAVAUX PUBLICS**

**7.1 PROBATION D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS  
2024-11-152**

Considérant la résolution numéro 2024-06-087 adoptée par le conseil municipal lors de l'assemblée ordinaire du 3 juin 2024.

Considérant que la période de probation requise a été complétée avec succès.

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Denis, directeur du service des Travaux publics.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que monsieur Stéphane Gagnon soit nommé comme journalier au service des Travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point.

**9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun point.

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 857 – RÈGLEMENT  
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX  
MUNICIPAUX  
2024-11-153**

Considérant qu'il est devenu nécessaire de mettre à jour le règlement en matière d'ententes relatives à des travaux municipaux.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est régie par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que le conseil municipal juge approprié de se prévaloir des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) afin de régir les ententes relatives à des travaux municipaux;

Considérant que le conseil municipal désire prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces afin de permettre le développement de la Municipalité en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière de ses contribuables.

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné par monsieur Jean-Guy Mongrain à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 octobre 2024 et que le projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance.

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une démarche de participation publique conformément au règlement 856 adoptant la politique de participation publique de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Considérant que le projet de règlement n'a pas été modifié entre le projet déposé le 7 octobre 2024 et celui soumis pour adoption.

En conséquence, il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 857, règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 PROBATION D'UNE TECHNICIENNE EN LOISIRS ET CULTURE 2024-11-154**

Considérant la résolution numéro 2024-05-077 adoptée par le conseil municipal lors de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2024.

Considérant que la période de probation requise a été complétée avec succès.

Considérant la recommandation de madame Alexandra Éthier-Deragon, directrice du service des Loisirs et culture.

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Pratte, appuyé par madame Julie Régis et résolu à l'unanimité que madame Alexandra Morin soit nommée comme technicienne en loisirs et culture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. AUTRES SUJETS**

Aucun point.

**13. REPRÉSENTATIONS**

Aucune représentation.

**14. PÉRIODE D'INFORMATIONS**

Les membres du conseil fournissent des informations aux citoyens sur divers sujets de la Municipalité en regard de leurs responsabilités et dossiers respectifs.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
2024-11-155**

Il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

S/ \_\_\_\_\_  
Greffière adjointe

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

---